
aucun objet

Michel DALIFARD <pressagny.en.seine@gmail.com>

dimanche 9 juin 2019 à 10:43 réception

À : L Orgueilleux MAIRIE PRESSAGNY

Cc : pascal.lehongre@eure.fr

↩ vous avez répondu à ce message

Monsieur le Maire

Je vous confirme que les courriers échangés entre Pressagny en Seine et Monsieur LEHONGRE, Président du Département, ont un caractère privé et portent sur des points en cours de négociation. Vous n'étiez donc en aucune façon habilité à décider unilatéralement de les publier alors que, je vous le rappelle, nous vous avons fait connaître par mail du 9 mai 2019 notre opposition à leur publication sur le site.

De même, étant donné que l'association Pressagny en Seine n'a pas sollicité et ne reçoit donc pas de subvention municipale, nos Procès-verbaux d'Assemblée Générale sont des documents strictement internes réservés aux seuls adhérents de l'association.

Vous évoquez des relances auprès de PeS sur une obligation et un devoir de diffuser un maximum d'informations. L'association n'est comptable de sa politique de diffusion que vis à vis de ses membres, de plus je n'ai aucune trace de ces relances.

Dans ces conditions je renouvelle formellement ma demande de suppression immédiate de ces documents du site et de publication du droit de réponse suivant sur la page d'accueil :

"Communiqué de Pressagny en Seine

Dans la rubrique actualité, Monsieur le Maire a, de façon unilatérale, publié des échanges privés entre Monsieur LEHONGRE, Président du Département et le Président de Pressagny en Seine alors même que nous avons le 9 mai 2019 insisté sur le caractère privé de ces documents dont la diffusion est évidemment réservée aux membres de notre association.

Monsieur le Maire n'était en aucune manière habilité à publier ces documents qui portent sur des négociations en cours .

Cette démarche de notre point de vue est une faute de nature à rompre la confiance entre PeS et le Maire de Pressagny.

Michel DALIFARD

Président de Pressagny en Seine"

Meilleures salutations

Michel DALIFARD
